



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 6 octobre 2023

Maladie hémorragique épizootique (MHE) : Point de situation

L'Espagne autorise à nouveau les importations de jeunes bovins français, les négociations se poursuivent avec les autres partenaires commerciaux de la France

Après avoir fermé ses frontières fin septembre à l'annonce des premiers foyers de maladie hémorragique épizootique (MHE) dans des élevages de bovins en France, l'Espagne a donné son accord de principe à la réouverture de son marché aux animaux français. Les flux d'échanges de jeunes bovins vont ainsi reprendre vers toute l'Espagne continentale (et sans condition pour les zones espagnoles touchées). Le ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire a annoncé cette reprise lors du Sommet de l'élevage (Puy-de-Dôme) le 3 octobre dernier. L'Espagne est elle-même touchée par la maladie depuis novembre 2022.

Le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire poursuit par ailleurs activement les échanges avec les autorités italiennes, ainsi qu'avec la Grèce et l'Algérie, pour rouvrir les marchés qui ont été momentanément fermés envers tout ou partie du territoire français.

A la date du 5 octobre, on dénombre des foyers de MHE dans les départements des Pyrénées-Atlantiques (64), Hautes-Pyrénées (65), Haute-Garonne (31), Gers (32) et des Landes (40).

En complément, un cas d'infection de cerf à la MHE a été décelé dans les Hautes-Pyrénées. L'animal se trouvait à proximité d'élevages bovins ayant eux-mêmes déclaré la maladie.

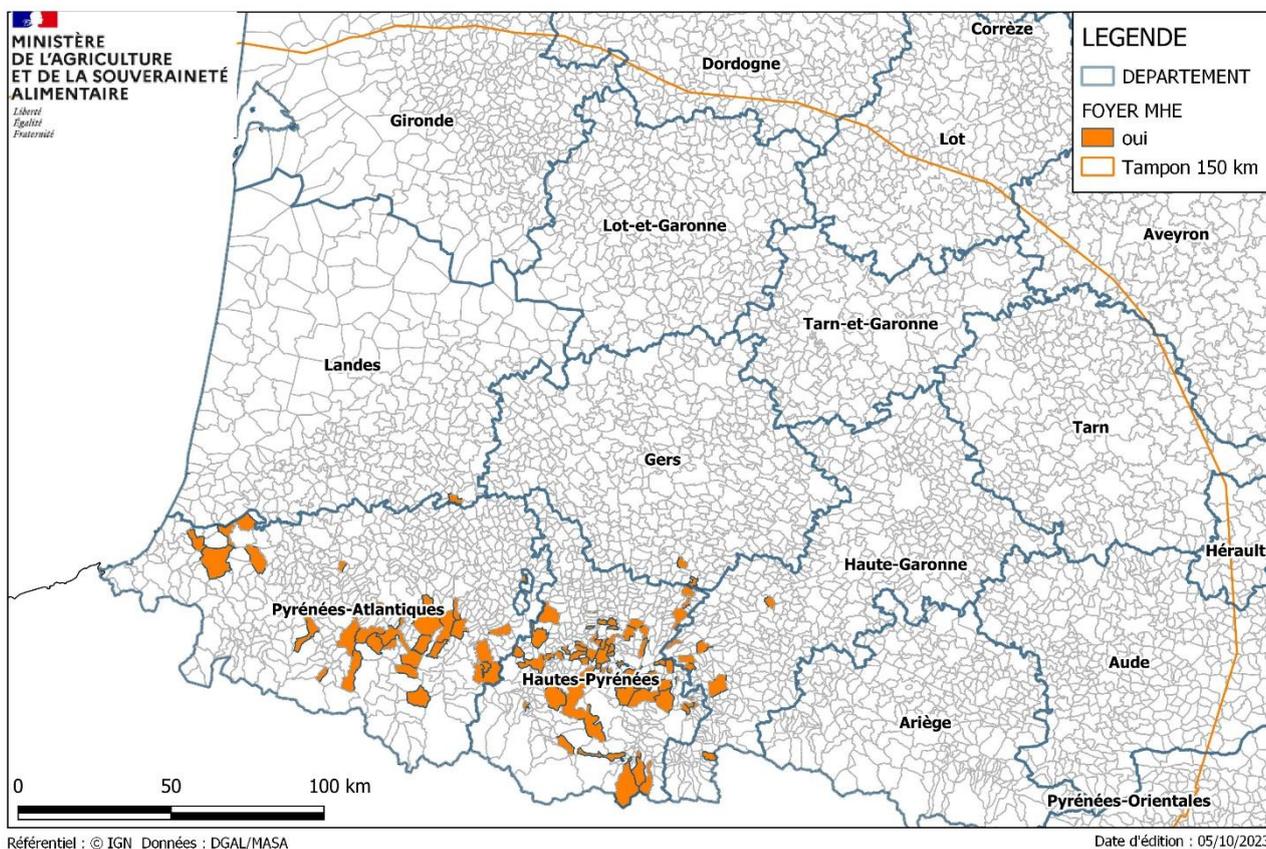
La détection des nouveaux foyers a conduit les autorités françaises à étendre la liste des départements touchés par la zone réglementée (voir la carte page suivante). Cette zone se voit ainsi complétée par une frange de l'Aveyron, de la Dordogne, de l'Hérault. La situation reste évolutive.

Pour rappel, la maladie hémorragique épizootique n'est pas transmissible à l'Homme.

ANNEXE

Carte délimitant la zone réglementée au titre de la MHE au 5 octobre 2023

MALADIE HEMORRAGIQUE EPIZOOTIQUE (MHE) : Foyers en France



Contacts presse

Service de presse de Marc FESNEAU
Tél : 01 49 55 59 74
cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr

Service de presse du ministère
Tél : 01 49 55 60 11
ministere.presse@agriculture.gouv.fr

Ministère de l'Agriculture
et de la Souveraineté Alimentaire
Hôtel de Villeroy
78 bis rue de Varenne
75007 Paris
www.agriculture.gouv.fr

@Agri_Gouv